

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : avril, mai, juin 2026

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Impressions Stampa inc., Les	275 \$	Impression de 1030 encarts pour informer les citoyens - Période d'information publique sur le Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac	2026-06-16
Cossette Média inc.	1 586 \$	Avis public sur le site La Presse+ - Audience publique sur le Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal	2026-05-27
Cossette Média inc.	639 \$	Publicité sur le site web du journal Le Soleil - Audience publique sur le Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine	2026-05-13

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
GOOGLE	141 \$	Publicité Google Ads - Audience publique sur le Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal	Mai 2026
GOOGLE	1 469 \$	Publicité Google Ads - Audience publique sur le Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine	Mai 2026

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.